

**LIP BAYONNE TRANSPORT
RESIDENCE EDERENA 20 RUE ARNAUD
DETROYAT
64100 BAYONNE**

**Attestation de compétences
relative à l'intervention à proximité des réseaux**
(application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement
et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)

Domaine de compétence couvert par l'attestation :

(Cas où l'employeur est un responsable de projet ou son représentant)

☐ **Préparation et conduite de projet (Concepteur)**

(Cas où l'employeur est un exécutant de travaux)

☐ **Encadrement de chantiers de travaux (Encadrant)**

☒ **Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur)**

Nota : l'attestation comme Concepteur vaut attestation comme Encadrant ou Opérateur, et l'attestation comme Encadrant vaut attestation Opérateur. Ne cocher toutefois qu'une seule des 3 cases ci-dessus.

Je soussigné HAYERE Olivia, Directeur du centre agréé

Atteste que

M. DURAND Aurelien

Présenté par : LIP BAYONNE TRANSPORT - RESIDENCE EDERENA 20 RUE ARNAUD DETROYAT 64100 BAYONNE

à l'examen tenu le 23/03/2026 relatif au domaine de compétences susmentionné,
sous le code centre 1290 et le n° de ticket d'examen oFC18FFF5666

a réussi cet examen.

La présente attestation est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de réussite à l'examen mentionnée ci-dessus.

Elle permet la délivrance par l'employeur d'une autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), dont le délai de validité ne peut pas dépasser celui de la présente attestation.

Fait à Bayonne
Le 24 mars 2026

